

Sommaire

Page  Actu éco
2 À défaut d'écouter les syndicats, nos gouvernants devraient écouter au moins le Fonds monétaire international

Mais que vont-elles faire avec ces profits ?

Page  Actu éco
3 Lorsque les salariés paient l'impôt sur les sociétés... à la place des actionnaires

Quand le gouvernement découvre qu'il faut conditionner les aides accordées aux entreprises

Page  Actu éco
4 Le COR arrête une hypothèse centrale d'un taux de chômage de 7 % à l'horizon 2060

Investissement local : Un fonds exceptionnel d'un milliard d'euros

Page  À lire
5 Une économie au service des 1 %

Page  Europe-International
6 Les conséquences économiques de l'arrivée des réfugiés en Europe, selon le FMI

Des taux d'intérêt négatifs : le monde à l'envers ou une situation grave et explosive ?

La Chine : la crise d'un système fondé sur la surexploitation de l'homme et de l'environnement

Page  À voir
7 Nahid

Page  Pôle économique
8 Au service des organisations
 Repères statistiques

Édito

À quand une approche économique féministe ?

L'égalité femmes-hommes, les économistes commencent à s'y intéresser pour quantifier les écarts, notamment de rémunération. Sauf que bien souvent, ces efforts statistiques sont effectués sur commande du patronat, pour isoler les « écarts non expliqués » et limiter la comparaison aux situations « toutes choses égales par ailleurs ».

Ainsi, dans les négociations sur l'égalité professionnelle, on ne s'intéresse qu'aux écarts entre le salaire de base d'un homme et d'une femme du même âge, exerçant le même métier à temps plein. Soit en général environ 5% d'écart au lieu des 27% en global. Exit les mesures pour lutter contre les vrais biais discriminants : les temps partiels subis, les écarts cumulés sur la carrière, la dévalorisation des emplois à prédominance féminine ou la part variable de la rémunération. Autre sujet, sur les violences sexistes et sexuelles, on aimerait entendre des économistes nous aider à mesurer leur impact pour la santé publique et la qualité

du travail, et ainsi porter l'enjeu économique d'une vraie politique de prévention. Quand on sait que la Commission européenne incite les pays à intégrer dans leur PIB la valeur des échanges issus de la prostitution, on mesure combien le débat économique sur les violences contre les femmes est indispensable ! Enfin, les tâches domestiques sont toujours en dehors de tous les compteurs alors qu'elles représentent, selon l'INSEE, autour de 30% du PIB, selon les indicateurs retenus. Professionnaliser le secteur en créant de vrais emplois stables pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes et de la petite enfance, ne serait-ce pas un moyen d'émancipation des femmes et de création massive d'emplois ?

Alors non, pour l'égalité femmes-hommes comme pour les créations d'emplois, on n'a pas tout essayé, loin de là !

Sophie Binet

Membre de la Commission exécutive,
 Secrétaire générale adjointe de l'Ugict

À défaut d'écouter les syndicats, nos gouvernants devraient écouter au moins le Fonds monétaire international

L'argument « phare » du projet de loi El Khomri est que la déréglementation du marché du travail est nécessaire pour créer des emplois. Ce vieil argument libéral ne résiste pourtant pas à l'épreuve des faits. Même le Fonds monétaire international (FMI), institution pourtant réputée libérale, reconnaît que cette déréglementation n'a pas d'impact significatif sur la « productivité totale des facteurs », c'est-à-dire la combinaison de la productivité du travail et du capital qui détermine le potentiel de croissance économique et, partant, celui de création d'emplois.

Selon les experts du FMI : « une utilisation plus intense de la main d'œuvre fortement qualifiée, des intrants tirés de l'investissement

dans les TIC [autrement dit, les retombées positives des investissements dans les technologies de l'information et de la communication], ainsi que de plus fortes dépenses pour les activités de R & D contribuent positivement et de façon statistiquement significative à la productivité totale des facteurs... A contrario, la réglementation du marché du travail n'a pas (...) d'effets statiquement significatifs sur la productivité totale des facteurs » (source : FMI, *Croissance inégale. Facteurs à court et à long terme*, avril 2015, p. 109-112).

Comme le rappelle Eloi Laurent, professeur d'économie à Sciences-Po de Paris (*Libération*, 23/02/2016), avec le même droit du travail qu'aujourd'hui, la France connaissait un taux de chô-

mage de 7 % avant la crise financière de 2008 et avant la mise en place des politiques d'austérité. Selon cet expert : « On ne trouve pas en économie la preuve incontestable que le salaire minimum fait augmenter le chômage. Au contraire, les études les plus convaincantes montrent que l'existence d'un salaire minimum permet de réduire les inégalités sans aggraver le chômage. Mais le politique s'empare du fantasme de la flexibilité, et ce discours devient un impératif social. Et les citoyens finissent par s'en convaincre : ce discours s'ancre dans les esprits à la manière d'une croyance. Et l'économie devient une espèce de nébuleuse de légendes à usage social. »

Nasser Mansouri Guilani

Mais que vont-elles faire avec ces profits ?

« **L'**année 2015 a été un bon cru pour la plupart des ténors de l'industrie française », constate *Les Échos*, journal proche des milieux d'affaires (26 février 2016). En effet, les hausses sont pharamineuses : presque le double chez Thalès, 48 % chez Renault, 15 % chez Airbus, sans parler de PSA dont les résultats nets, part du groupe, avoisine le milliard d'euros.

Ces hausses expriment la poursuite des politiques anti-salariales ; elles

expriment aussi l'insuffisance des investissements, surtout dans un contexte conjoncturel qui n'est pas brillant.

Sans aucun doute, les entreprises comptent utiliser ces résultats pour verser des dividendes aux actionnaires et augmenter les primes des dirigeants. Cette utilisation sera, comme par le passé, synonyme de pertes pour l'économie : l'argent ainsi distribué est autant d'argent qui ne va ni à l'emploi,

ni aux salaires, ni au développement des capacités de production.

Selon la plupart des experts, la prévision du gouvernement pour la croissance économique en 2016 (1,5 %) est trop optimiste. Or, pour créer des emplois, il faut plus d'activité économique. Cela nécessite, entre autres, d'augmenter les salaires pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et soutenir la consommation qui reste le principal moteur de l'activité économique en France.

nmg

Profits en hausse - Résultats nets (part du groupe, en millions d'euros)

	2014	2015
Sanofi	6 850	7 371
Renault	1 890	2 823
Airbus	2 343	2 696
Safran	1 248	1 482
PSA	- 706	899
Thales	562	809
Solvay	156	477

Source : *Les Échos*, 26 février 2016

Lorsque les salariés paient l'impôt sur les sociétés... à la place des actionnaires

L'impôt sur les sociétés s'applique aux bénéficiaires. Il est donc logique de penser qu'il doit être payé par les actionnaires. Une série d'analyses récentes démontre que tel n'est pas le cas. Plus précisément, lorsque l'impôt sur les bénéficiaires augmente, les entreprises font supporter ce coût par les salariés.

Par exemple, à partir d'un ensemble de données concernant 24 pays de l'OCDE et la période 1982-2007, Exbrayat et Geys (2015) montrent qu'une hausse de 1 % du taux d'imposition des sociétés réduit de 0,89 dollar le salaire horaire moyen dans le secteur manufacturier. En utilisant une base de données comprenant 66 pays, relative aux années 1981-2005, Hassett et Mathur (2015) évaluent cette baisse à 0,78 dollar. Autrement dit, 78 % de la hausse de l'impôt sur les bénéficiaires seraient supportés sur les salariés...

Ces résultats rejoignent ceux obtenus par Arulampalam *et al.* (2012) qui, dans une étude fréquemment citée, consacrée à 55 082 entreprises situées dans neuf pays européens et à la période 1996-2003, concluent qu'« une hausse exogène d'un dollar du taux d'imposition réduirait la facture salariale de 49 cents ».

Les études proprement nationales aboutissent à un constat similaire. Concernant par exemple l'Allemagne, pays où le taux réel d'imposition des sociétés varie d'une municipalité à l'autre, Fuest *et al.* (2013) situent, pour la période 1998-2008, la perte de salaire consécutive à une hausse de 1 % du taux d'impôt sur les bénéficiaires entre 0,44 et 0,77 euro. Concernant les Etats-Unis, à partir de données concernant les revenus des habitants de près de 3 000 « comtés » (counties) et les années 1980-2012, Suarez-Serrato et Zidar (2015) constatent que « les propriétaires d'entreprise supportent environ 40 % de l'incidence, tandis que les travailleurs et les propriétaires fonciers en supportent respectivement de 30 à 35 % et de 25 à 30 % »⁽¹⁾.

Ces travaux, avec d'autres, s'accordent sur le fait que « l'incidence fiscale » est notablement plus forte lorsque le capital est mobile et que les détenteurs de capitaux ont donc la possibilité de mettre en concurrence les systèmes fiscaux.

Dans une revue de littérature sur le sujet, des chercheurs canadiens dressent un parallèle pertinent entre ces résultats et ceux des études consacrées à « l'incidence » des cotisations

sociales, parallèle qui leur permet d'établir « un constat clair : la fiscalité des entreprises est transmise aux travailleurs, principalement par l'entremise de salaires plus faibles ».

Fabrice Pruvost

Références : Nelly Exbrayat, Benny Geys (2015), « Economic Integration, Corporate Tax Incidence and Fiscal Compensation », *Working paper GATE*, n° 2015-34 ; Kevin A. Hassett, Aparna Mathur (2015), « A spatial model of corporate tax incidence », *Applied Economics*, 47:13 ; Wiji Arulampalam, Michael P. Devereux, Giorgia Maffini (2012), « The direct incidence of corporate income tax on wages », *European Economic Review*, vol. 56, n° 6, August ; Clemens Fuest, Andreas Peichl, Sebastian Sieglöcher (2013), « Do Higher Corporate Taxes Reduce Wages ? Micro Evidence from Germany », *IZA Discussion Paper*, n° 7390, may ; Juan Carlos Suarez Serrato, Owen Zidar (2015), « Who Benefits from State Corporate Tax Cuts ? A Local Labor Markets Approach with Heterogeneous Firms », *NBER Working Paper*, n° 20289, october ; Jonathan Deslauriers, Benoit Dostie, Robert Gagné, Jonathan Paré (2015), *Fiscalité des entreprises : l'incidence de la fiscalité*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, octobre.

Quand le gouvernement découvre qu'il faut conditionner les aides accordées aux entreprises

Le Premier ministre a jugé, le 15 février dernier, lors de la présentation du bilan du Pacte de responsabilité, que les engagements du patronat en matière d'emploi n'étaient pas « satisfaisants ». Il a

menacé de conditionner les aides accordées aux entreprises dans le cadre du Pacte. Dans la foulée, le ministre du Travail a annoncé : « Il faut que l'ensemble des grandes branches signent des accords et soient en capacité de

mettre en œuvre des instruments d'évaluation des engagements pris. »

Sans surprise, le Medef a réagi : « Conditionner ces aides serait une erreur majeure [et] remettrait par terre tout ce qui

(1) Une estimation économétrique de l'incidence fiscale suppose des variations fréquentes, temporelles et/ou spatiales, du taux d'imposition. Elle n'est donc possible que pour un ensemble de pays ou pour les pays dont la fiscalité varie localement. Elle est ainsi difficilement envisageable pour la France.

a été fait depuis deux ans [alors que les entreprises] commencent à voir les premiers effets du Pacte. » Par les « premiers résultats », il faut entendre les intérêts des actionnaires, des propriétaires, car les aides ne servent guère à l'emploi ou à l'investissement productif.

Ainsi, en 2014, La Poste a reçu 352 millions d'euros au titre de crédit impôt compétitivité emploi (CICE), dispositif intégré au Pacte de responsabilité, alors que les effectifs de l'entreprise ont diminué de 6 864 emplois. Autre exemple : la BNP a perçu 39 millions d'euros de CICE, argent qui n'a pas servi à accroître les effectifs.

Une véritable évaluation des aides publiques accordées aux entreprises nécessite, entre autres, des droits pour les salariés et leurs représentants de telle sorte qu'ils puissent intervenir sur l'usage de ces fonds.

nmg

Le COR arrête une hypothèse centrale d'un taux de chômage de 7 % à l'horizon 2060

Lors de sa séance de janvier, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a arrêté ses scénarios macroéconomiques en vue du rapport annuel qu'il doit rendre en juin prochain.

Contre l'avis de la CGT, il a décidé de prendre un scénario central d'un taux de chômage à long terme de 7 %. Depuis le premier rapport du COR en 2001, le scénario central de taux de chômage à long terme avait toujours été de 4,5 %, même si le rapport annuel de l'année dernière comportait trois scénarios dits A, B et C, dont seul le 3^e (le scénario C) était fondé sur une hypothèse de taux de chômage de 7 %.

En outre, le COR introduit un scénario à 10 % (toujours à l'horizon 2060), qui était jusqu'à présent simplement une variante. Ainsi, le COR met sur le même plan une hypothèse de retour au « plein emploi » et celle du maintien du taux de chômage actuel (qui résulte de la crise de 2008/2009) pour les 45 prochaines années.

Le président du COR a justifié ce choix, prétendant qu'il serait plus réaliste, le taux de chômage de 4,5 % n'ayant plus été observé depuis la fin des années 1970.

Un tel argument est inadmissible ; il signifie que la France serait incapable de réaliser la même performance en termes d'emploi que l'Allemagne ou le Danemark, par exemple.

En réalité, le choix du COR correspond aux demandes du Medef lors de la dernière négociation AGIRC-ARRCO. Son principal représentant a d'ailleurs demandé qu'en 2017 on prenne une hypothèse de taux de chômage d'équilibre de 8,5 %.

Pierre-Yves Chanu

Investissement local : Un fonds exceptionnel d'un milliard d'euros

Le Comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015 a décidé de la création d'un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.

Cet engagement, traduit dans La loi de finances pour 2016, est détaillé dans une circulaire du Premier ministre du 15 janvier 2016.

Cette enveloppe est composée de trois éléments :

a. 500 M € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités (EPCI), et dont l'attribution relève des préfets de région.

Toutes les communes et EPCI sont éligibles. Les projets d'investissement rentrant dans ce cadre relèvent des grandes priorités pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et à l'accord de Paris sur le climat (la rénovation

thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants) ;

b. 300 M€ destinés à accompagner les projets d'investissement des

communes de moins de 50 000 habitants ou l'EPCI dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée, somme dont l'attribution relève elle aussi des préfets de région.

Les projets éligibles doivent participer d'un « projet global de développement du territoire » dont l'appréciation relève du préfet de région. Ils doivent être en lien avec les enjeux locaux et avoir un effet structurant sur la qualité de la vie locale et l'attractivité du territoire ;

- c. 200 M€ destinés à renforcer le soutien aux projets portés par les petites communes par majoration des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux

(DETR). La DETR est en fait, en 2016, maintenue à son niveau (816 M €).

La circulaire précise les modalités d'attribution des subventions et donne les enveloppes par région des deux premières dotations (500 et 300 M €).

Enfin, la circulaire rappelle la progression du budget du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de 85 M€ aujourd'hui à 6 046 M€ en 2016 (augmentation du taux forfaitaire appliqué en 2014 et 2015 et élargissement de l'assiette des dépenses éligibles).

Ce fonds est assez révélateur de la politique de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales et plus globalement du rôle de l'État dans les territoires.

Il baisse les dotations « forfaitaires » dont les collectivités territoriales avaient la « libre gestion », imposant à celles-ci un effort de rigueur. À noter par ailleurs que d'après le Secrétaire d'État au budget, les capacités d'autofinancement des collectivités territoriales repartent à la hausse en 2015.

Dans le même temps, il crée un fonds spécifique mais sur des projets ciblés, rentrant essentiellement dans la mise en œuvre de politiques publiques nationales (ex. : transition énergétique, attractivité des territoires, etc.), appréciés de façon déconcentrée par le préfet de région.

Didier Lassauzay

À lire

Une économie au service des 1 %. Oxfam, *Note d'information*, n° 210, janvier 2016

La richesse se concentre entre les mains d'une minorité de plus en plus infime d'individus à travers le monde. C'est ce qui ressort d'un récent rapport de l'ONG, Oxfam. Ainsi, en 2015, 62 personnes possédaient à elles autant que 3,5 milliards de personnes (soit la moitié la plus pauvre de l'humanité), contre 388 personnes en 2013.

D'après ce rapport :

- la fortune des 62 personnes les plus riches au monde a augmenté de 44 % entre 2010 et 2015, soit une hausse de 542 milliards de dollars, pour s'établir à 1 760 milliards de dollars ;
- depuis le début du XXI^e siècle, la moitié la plus pauvre de la population mondiale a bénéficié de seulement 1 % de l'augmentation totale des richesses mondiales, alors que les 1 % des plus riches se sont partagés la moitié de cette hausse. La France n'échappe pas à cette tendance puisque les 10 % les plus riches ont accaparé plus de la moitié (54 %) de l'augmentation des richesses entre 2000 et 2015 ;
- le revenu annuel moyen des 10 % les plus pauvres dans le monde a augmenté de moins de 3 dollars en près d'un quart de siècle. Autrement dit, leur revenu journalier a augmenté de moins d'un centime. Le rapport souligne que l'exacerbation des inégalités économiques est néfaste pour l'ensemble de la population, car elle sape la croissance économique et la cohésion sociale. Et les conséquences pour les personnes les plus pauvres sont particulièrement désastreuses.

https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/une_economie_au_service_des_1_oxfam_-_vf.pdf

Les conséquences économiques de l'arrivée des réfugiés en Europe, selon le FMI

Une étude récente des experts du Fonds monétaire international (FMI (2016), « The Refugee Surge in Europe : Economic Challenges », *IMF staff discussion note*, SDN/16/02, janvier) examine les conséquences économiques de l'arrivée « massive » des réfugiés en Europe.

Selon cette étude, à court terme, les effets macroéconomiques de l'arrivée de ces immigrés seraient une légère hausse du PIB, du fait de la hausse des dépenses publiques et de l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre. Ces effets positifs sont concentrés dans les principaux pays d'accueil (Autriche, Allemagne, Suède).

L'effet sur le moyen et long termes dépend de la façon dont ces réfugiés seront intégrés au marché du travail. L'expérience des précédentes vagues migratoires confirme que, généralement, le taux d'emploi de ces migrants est plus faible, de même que leurs salaires.

Selon l'étude, plusieurs facteurs peuvent faciliter l'accès des réfugiés à un emploi. La plupart des facteurs cités correspond aux recettes bien connues des économistes libéraux : mobilité géographique, exonérations sociales et fiscales pour les employeurs, encouragement du « travail indépendant », etc.

Les experts du FMI mentionnent également la réduction des restrictions d'accéder à un emploi pendant la période de l'examen de la demande d'asile et l'existence de politiques d'emploi ciblées.

Enfin, selon eux, les « exceptions temporaires au respect du salaire minimum » faciliteraient aussi l'accès des réfugiés à l'emploi ! Une double peine pour les réfugiés donc : non seulement ils doivent souffrir de tous les maux de l'exil, mais ils doivent de plus accepter une discrimination soi-disant « temporaire ».

nmg

Des taux d'intérêt négatifs : le monde à l'envers ou une situation grave et explosive ?

D'ordinaire, lorsque vous prêtez à quelqu'un, l'emprunteur doit vous verser, en plus de l'argent emprunté, des intérêts.

Aujourd'hui, pour certains emprunts d'État, c'est l'inverse qui commence à se produire : les prêteurs vont recevoir à l'échéance une somme inférieure à l'argent prêté. Autrement dit, ce sont les créanciers qui versent des intérêts aux emprunteurs.

En effet, près d'un quart des obligations émises par certains Etats (Japon, Suisse, Allemagne, France) présentent un taux négatif.

Ce phénomène inhabituel atteste en fait de la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'économie mondiale : des sommes gigantesques sont disponibles, mais au lieu d'être mobilisées au service d'emploi et de la création de valeur ajoutée, elles sont utilisées pour acheter des obligations jugées moins risquées. La notion même de risque, au nom duquel la rémunération des détenteurs de capitaux est justifiée dans l'économie capitaliste, est ainsi complètement détournée : au lieu de prendre des risques pour financer l'emploi et l'activité productive, les capitaux financiers privilégient la fuite devant le risque.

La situation est tellement grave que même l'hebdomadaire libéral britannique *The Economist* (20-26 février 2016) invite les décideurs politiques à laisser de côté, ne serait-ce que temporairement, leurs croyances ultralibérales et à opter pour des politiques budgétaires plus expansives, voire pour des valorisations salariales transfrontalières.

La seule issue possible de cette impasse est de rompre avec les politiques d'austérité et de déflation salariale (pression sur l'emploi, les salaires et les droits sociaux).

nmg

La Chine : la crise d'un système fondé sur la surexploitation de l'homme et de l'environnement

L'activité économique se ralentit en Chine. Ce ralentissement

témoigne des limites d'un mode de développement fondé d'une part sur

une surexploitation de l'homme et de l'environnement, et d'autre part sur

une suraccumulation du capital pour exporter de plus en plus de produits, comme le montre une étude de Mylène Gaulard de l'Université de Grenoble (*La crise du capitalisme chinois*, <http://alencontre.org/economie/la-crise-du-capitalisme-chinois.html>).

L'un des vecteurs et en même temps l'une des conséquences de ce système est le développement d'activités bancaires informelles (*shadow-banking*), la multiplication des créances douteuses au sein du secteur bancaire traditionnel et le surendettement des collectivités, l'État leur déléguant le financement des investissements publics locaux. La contrepartie aura été le développement des bulles spéculatives (immobilière et financière) qui commencent à éclater. L'éclatement des bulles spéculatives est à l'origine

d'une fuite des capitaux observée depuis 2011.

Malgré une exploitation encore très forte des travailleurs, la hausse légitime des salaires renchérit les produits chinois. Ainsi, le coût unitaire du travail atteint dans le secteur manufacturier 54 % du coût américain en 2014 contre 20 % au milieu de la décennie 1990. Cette évolution pénalise la compétitivité de l'industrie chinoise alors même que le pays était devenu en 2009 le premier exportateur mondial.

Conscient des problèmes rencontrés par l'appareil productif, le gouvernement central chinois prône depuis le début de la décennie 2000 une « réorientation de la croissance » pour diriger le pays vers une économie moins dépendante des exportations. Ainsi,

un plan de relance de 400 milliards de dollars a été lancé en 2008 avec l'objectif de soutenir la demande et l'investissement dans un contexte de crise économique et financière internationale. Ce plan pourtant massif a été complété en 2015 par le déblocage de 1 100 milliards de dollars visant à financer des projets d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires, et surtout à donner de l'emploi à des travailleurs risquant de subir de plein fouet le ralentissement de la croissance. En même temps, les salaires minima des différentes provinces ont augmenté en moyenne de 30 % depuis 2009, alors que le salaire moyen augmentait de 15 % sur la même période.

Est-ce le début de la fin des illusions en Chine ?

nmg d'après Mylène Gaulard

À voir

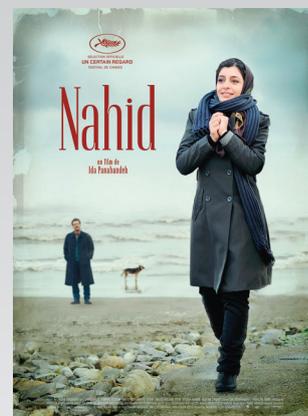
Nahid, d'Ida Panahbadeh

Ce beau film de la jeune cinéaste iranienne fixe le projecteur sur l'une des nombreuses facettes de la vie difficile des femmes sous le règne des mollahs et des islamistes : la réconciliation entre l'amour charnel et l'amour maternel dans une société dominée par des lois qui traitent la femme comme un être inférieure, subalterne.

Une jeune femme, divorcée d'un homme violent et drogué, tombe amoureuse d'un homme plutôt aisé et veuf. Leur union se heurte à un obstacle majeur : en cas de remariage, la jeune femme divorcée perd le droit de garder son fils, adolescent perdu et traumatisé par la séparation de ses parents. La « solution » d'un mariage temporaire, autorisé par les lois islamiques, permet aux deux amoureux de vivre momentanément ensemble, mais le problème reste entier. Il appartiendra dorénavant au juge, par principe expert des lois coraniques, de décider qui est « le moins mauvais » : un père drogué incapable de prendre soin de son enfant ou une mère qui fait tous les sacrifices pour le bonheur de son enfant, mais qui, en même temps, veut vivre sa propre vie. Le choix des mots « *qui est le moins mauvais* » en dit long sur la gravité de l'injustice faite aux femmes dans une société où règnent les lois islamiques.

Pour compléter la compréhension des conditions féminines sous le règne de telles lois, il convient de mettre en perspective le sujet du film. De ce point de vue, une comparaison avec un autre beau film, *Le mari de Mme Ahoo*, du cinéaste iranien Davood Molapour, est fort utile. Réalisé il y a plus d'un demi-siècle, ce dernier porte sur un sujet similaire, en y ajoutant une autre dimension pénible de la condition féminine : la bigamie et la souffrance des femmes qui se trouvent dans une telle situation.

La comparaison permet aussi de mesurer l'ampleur de la régression culturelle imposée aux femmes, et partant à l'ensemble de la société iranienne, après la révolution islamique de 1979. Dans *Le mari de Mme Ahoo*, on voit danser les femmes dévoilées, chose interdite depuis la révolution. En effet, l'interdiction, entre autres, de montrer les femmes dévoilées conduit à la dérision lors de tournage des films. Par exemple, *Nahid*, l'héroïne du film actuellement à l'écran, porte un foulard même dans son lit. Il convient de souligner que même sous la république islamique, les femmes iraniennes ont au moins cette « liberté » de ne pas porter le foulard chez elles, surtout lorsqu'elles sont au lit !



nmg

Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Le 2 février 2016, le groupe de travail des Administrateurs salariés CGT a tenu sa première réunion de l'année.

Après une présentation par Y. Ledoux, de la FNME, d'outils sur le « coût du capital » (vidéo + fichier Excel) ainsi que des principes de l'accord social européen en cours de négociation à Engie, le groupe de travail a débattu de la rémunération des dirigeants d'entreprise. Une grande partie de la discussion a porté sur les critères d'attribution de la part variable, élément de plus en plus important de cette rémunération. Ces critères déterminent en très grande partie la stratégie suivie par l'entreprise et il est donc très important que les administrateurs salariés en soient pleinement informés, notamment en participant au comité des rémunérations, voire puissent influencer sur leur définition.

Ce sujet a déjà fait l'objet d'une note économique en 2009 (« *La rémunération des dirigeants d'entreprises : quelles règles, quels critères ?* », n° 125). Une mise à jour de la note est à l'ordre du jour du groupe de travail.

Le groupe a également débattu :

- du recours juridique déposé par une fraction du patronat allemand contre la « co-détermination » en place en Allemagne et de l'aide que les syndicats français peuvent apporter au DGB ;
- de la diffusion de la Charte des administrateurs salariés CGT élaborée par le groupe de travail et validée par le bureau confédéral le 25 janvier 2016 ;
- de l'organisation d'un colloque sur les administrateurs salariés à l'automne 2016 ;
- de la participation à un atelier d'experts organisé par la CES sur la démocratie au travail ;
- des critères de gestion à opposer à ceux du patronat, notamment en matière d'extension du domaine d'activités des groupes et de prise en compte de la numérisation des tâches.

Denis Durand, Etienne Wallaert

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
 - ensemble : 1 772 €
 - femmes : 1 619 €
 - hommes : 1 882 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27 %) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19 % en équivalent temps plein (F : 1 934 € ; H : 2 389 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 141,61 € (7,53 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 466,62 € (9,67 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 306 € en 2013 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 524,16 € pour une personne seule, 786,24 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 802 200 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi salarié** : 22 834 100 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 871 600 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 837 700 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 642 300 (France métropolitaine, en 2014)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 132 Mds € en 2014
- > **Consommation des ménages** : 1 139 Mds € en 2014
- > **Investissement des entreprises** : 248 Mds € en 2014
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 179 Mds € en 2014
- > **Budget de l'État** (révisé 2015) : 366,3 Mds € en 2015 dont charge de la dette : 42,3 Mds € (prévision d'exécution fin 2015, LFR 2015)
- > **Recettes de l'État** (révisé 2015) : 292,3 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 69,6 Mds € en 2015
 - **Impôt sur les sociétés** : 33,5 Mds € en 2015
 - **TVA** : 141,5 Mds € en 2015
- > **Exportations** : 436,2 Mds € en 2014
- > **Importations** : 493,8 Mds € en 2014
- > **Solde du commerce extérieur** : - 57,6 Mds €